



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2001
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Neuvième session

16-27 avril 2001

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Thème sectoriel : énergie

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable

(New York, 26 février-2 mars 2001)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission du développement durable ou portées à son attention.	1	2
Projet de décision		2
II. Résumé des débats par les Coprésidents	2-8	23
III. Adoption du rapport	9	24
IV. Questions d'organisation et questions diverses.	10-16	24
A. Ouverture et durée de la session	10-13	24
B. Ordre du jour et organisation des travaux.	14	25
C. Participation	15	25
D. Documentation	16	26
Annexe		
Liste des participants.		27

* E/CN.17/2001/1.

I. Questions appelant une décision de la Commission du développement durable ou portées à son attention

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable soumet pour examen et suite à donner à la Commission du développement durable à sa neuvième session le projet de décision ci-après :

Projet de décision

Sur la recommandation du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable, la Commission du développement durable adopte le texte qui figure dans l'annexe :

Annexe Texte négocié*

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Considérations d'ordre général	3
B. [Principes] [généraux] [et] [Options politiques]	4
C. Principaux enjeux	6
1. Accessibilité de l'énergie	6
2. Rendement énergétique	7
3. Sources d'énergie renouvelables	9
4. Technologies avancées pour l'exploitation des combustibles fossiles	10
5. Technologies de l'énergie nucléaire	10
6. Énergie rurale	11
7. Énergie et transports	13
D. Problèmes fondamentaux	13
1. Recherche-développement	13
2. Renforcement des capacités	13
3. Transfert de technologie	14
4. Échange et diffusion d'informations	14
5. Mobilisation de ressources financières	15
6. Assurer le fonctionnement des marchés [dans de meilleures conditions pour assurer le le développement durable]	15
7. Méthode des partenaires multiples et participation du public	16
E. Coopération régionale	16

* Le texte non approuvé figure entre crochets et en gras.

[F. Coopération internationale	17
1. Message à d'autres organes intergouvernementaux	17
2. Possibilités de fournir des directives au système multilatéral	18
3. Initiatives internationales]	20

A. Considérations d'ordre général

1. L'énergie est indispensable pour atteindre les objectifs du développement durable.

2. On peut prendre la mesure de l'ampleur des besoins énergétiques du monde actuel dans l'optique du développement durable si l'on considère que, sur les 6 milliards d'habitants de la planète, près d'un tiers, en majorité dans les pays en développement, n'a toujours pas un accès suffisant à l'énergie et aux moyens de transport. Il existe de profondes disparités entre les niveaux de consommation d'énergie au sein d'un même pays développé ou en développement et entre les uns et les autres. Les modes actuels de production, de distribution et de consommation de l'énergie ne sont pas viables.

3. Ce qu'il faut maintenant, ce sont des ressources financières **[suffisantes] [nouvelles et supplémentaires]**, des transferts de technologie, conjugués, si besoin est, à une volonté politique d'agir, d'innover et d'appliquer à tous les secteurs de l'économie des techniques et des systèmes écologiquement et économiquement rationnels. Les ressources énergétiques sont abondantes et les options technologiques écologiquement rationnelles existent, et les pays développés devraient aider les pays en développement et en transition à y avoir accès pour que l'énergie soit réellement au service du développement durable. Pour parvenir à l'égalité d'accès à l'énergie des générations présentes et futures, d'une façon qui soit écologiquement rationnelle, socialement acceptable et économiquement viable, il faudra des efforts considérables et des investissements très importants, en particulier de la part du secteur privé. Il faudra par ailleurs s'attacher à promouvoir un environnement favorable.

4. Pour que les systèmes énergétiques contribuent davantage à la réalisation des objectifs du développement durable, il faudra que **[toutes les parties prenantes participent, et en particulier que les secteurs public et privé augmentent leurs investissements]**. Pendant très longtemps encore, les changements nécessaires ne seront pas motivés par le risque d'une pénurie de ressources. Il est possible de rendre les systèmes énergétiques plus favorables au développement durable en rendant universel l'accès à diverses sources d'énergie rentables répondant aux différents besoins de divers pays et régions. Il pourra s'agir entre autres de faire une part plus grande aux énergies renouvelables, d'améliorer les rendements énergétiques et d'utiliser davantage les techniques énergétiques de pointe, notamment celles qui s'appliquent aux combustibles fossiles. Les politiques visant à mettre l'énergie au service du développement durable et s'inspirant de ces objectifs devront donc simultanément s'attaquer à bon nombre de ces questions de développement économique et social et faciliter la gestion rationnelle des ressources environnementales.

5. Étant donné qu'ils ont contribué à divers degrés à la dégradation de l'environnement mondial, les États partagent des responsabilités communes, mais différenciées. C'est toujours, au premier chef, aux gouvernements qu'il appartient de

décider des politiques qu'ils appliqueront pour améliorer la contribution de l'énergie au développement durable. Toutefois, les ressources financières jouent un rôle critique en la matière. **[Pour [les pays en développement] les pays les moins avancés, l'aide publique au développement est l'une des principales sources de financement extérieur et il sera nécessaire d'allouer au titre du développement durable d'importants fonds supplémentaires.]** Une approche participative impliquant tous les acteurs permettrait d'accélérer les progrès. Le domaine de l'énergie étant caractérisé par une étroite interdépendance entre les pays, il faudrait promouvoir la coopération internationale dans l'esprit du principe des responsabilités partagées, mais différenciées. La manière d'aborder les problèmes énergétiques dans un pays donné est fonction de sa situation et de ses besoins énergétiques, de sorte qu'il est nécessaire d'offrir un vaste éventail d'options et de stratégies pour faire face à tous les problèmes posés. On trouvera donc ci-après un certain nombre d'options et de stratégies susceptibles de faire évoluer la façon dont le problème de l'énergie est traité. Le choix, par un pays donné, d'une certaine option dépendra évidemment de la situation intérieure de celui-ci.

B. [Principes] [généraux] [et] [Options politiques]

6. **[Les gouvernements], [les pays ainsi que] [et] les organisations régionales et internationales compétentes ainsi que les autres acteurs sont invités à examiner les [principes] [généraux] [non contraignants] et [les options politiques] ci-après lorsqu'ils traiteront de la question de l'énergie, en tenant compte des spécificités et des circonstances nationales et régionales, et en gardant à l'esprit le principe des responsabilités partagées, mais différenciées.**

7. Selon que de besoin, les gouvernements pourront demander aux organisations régionales et internationales compétentes de les aider à formuler et à mettre en oeuvre leurs politiques intérieures en matière d'énergie. La communauté internationale devrait appuyer les efforts nationaux que déploient les pays en développement en favorisant le renforcement de leurs capacités, les transferts de technologie, les investissements et **[en mettant à leur disposition de nouvelles ressources supplémentaires]**.

[8. C'est toujours aux [gouvernements], [pays], qu'il appartient de formuler et d'appliquer des politiques énergétiques favorables au développement durable], sur la base des principes suivants :

a) Associer, comme il convient, l'exploitation plus systématique des énergies renouvelables, les meilleurs rendements énergétiques, le recours aux techniques de pointe dans l'utilisation des combustibles fossiles, et à d'autres technologies modernes **[viables] [(à l'exception des technologies nucléaires)], [et aux technologies nucléaires]** et la consommation durable à terme de formes traditionnelles d'énergie pour répondre à la multiplication des besoins énergétiques et **[à plus long terme]** parvenir au développement durable;

b) Tenir compte des problèmes énergétiques dans les programmes socioéconomiques, et en particulier dans la formulation des politiques concernant les secteurs grands consommateurs d'énergie, comme les transports, l'industrie, l'agriculture, l'aménagement urbain et le bâtiment et travaux publics;

c) Créer des conditions propices aux investissements et aux objectifs du développement durable, ainsi qu'à la participation des citoyens;

d) Développer des services énergétiques adaptés, en particulier dans les zones rurales, en appliquant les techniques économiquement, socialement et écologiquement les plus rationnelles, en mettant en place les structures voulues d'approvisionnement en énergie et en mettant en valeur les énergies renouvelables, la biomasse en particulier;

e) Assurer **[la sécurité]** des approvisionnements énergétiques et **[la gestion de] [la sécurité de]** la demande énergétique pour parvenir à la stabilité des marchés et faciliter l'accès à l'énergie; **[appuyer le développement et la stabilité des marchés pour assurer les approvisionnements énergétiques et faciliter l'accès des consommateurs aux services énergétiques];**

f) Mettre au point des programmes d'amélioration du rendement énergétique comportant, le cas échéant, des **[objectifs]** à atteindre à l'intérieur d'un pays donné et accélérer la diffusion des technologies **[propices au rendement énergétique]**, avec l'aide **[financière]** nécessaire de la communauté internationale;

g) Augmenter la part des énergies renouvelables, aussi bien par raccordement au réseau que par des systèmes décentralisés;

h) Améliorer l'utilisation efficace des combustibles fossiles, en développant et en utilisant plus largement les techniques de pointe **[plus propres]** pour l'exploitation des combustibles fossiles;

i) **[Mesures concrètes visant à] [renforcer la coopération régionale et internationale en matière d'énergie favorable au développement durable];**

j) Tous les pays devraient s'efforcer de promouvoir des modes de consommation viables et les pays développés devraient donner l'exemple dans ce domaine; les pays en développement devraient s'efforcer de parvenir dans leur processus de développement à des modes de consommation durables, garantissant la satisfaction des besoins fondamentaux des pauvres;

k) Encourager les partenariats entre les secteurs public et privé en vue de promouvoir l'utilisation de l'énergie au service du développement durable;

l) Faciliter la diffusion des informations sur les technologies et les processus écologiquement rationnels. Faire mieux connaître ces options et, le cas échéant, renforcer la participation du public à la prise de décisions concernant la fourniture de ces services énergétiques en faveur du développement durable;

m) Renforcer le rôle **[des grands groupes] [de la la société civile]**, notamment les femmes, en les faisant entre autres participer s'il y a lieu à la prise de décisions, **[liberté d'accès à l'information et accès à la justice pour ce qui est des questions environnementales, y compris par le biais d'une action multipartite];** (*en attente*)

n) Appuyer les programmes de conservation de l'énergie dans tous les secteurs économiques;

o) Renforcer les institutions nationales et locales en place qui formulent, mettent en oeuvre et gèrent les programmes nationaux concernant l'énergie au service du développement durable;

p) **[L'élimination de la pauvreté est une condition sine qua non du développement durable et il s'agit d'une priorité absolue dans les pays en déve-**

loppement. Il se peut que les normes environnementales appliquées par certains pays soient inadaptées et assorties de coûts économiques et sociaux prohibitifs, entravant ainsi les efforts que déploient les pays en développement pour éliminer la pauvreté];

q) [Appliquer le principe du pollueur-payeur en procédant à l'internalisation des externalités relatives aux bénéfices environnementaux, en prélevant notamment des taxes sur l'énergie et en éliminant progressivement les subventions énergétiques (tant directes qu'implicites) lorsqu'elles ont des effets néfastes. Des programmes précis et bien ciblés permettraient d'atteindre plus aisément les divers objectifs que visent la plupart de ces subventions énergétiques]; (paragraphe 29 du Programme pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21)

r) Appuyer les travaux de recherche, de développement et de démonstration concernant les activités susmentionnées de promotion de l'énergie au service du développement durable, en particulier dans le secteur des transports; et renforcer la coopération régionale et internationale en matière de recherche-développement dans ces domaines.

C. Principaux enjeux

9. Pour ce qui est des principaux enjeux en matière d'énergie que le Groupe d'experts a identifiés à sa première session, la Commission recommande les options et les stratégies ci-après pour chacun de ces enjeux. La mise en oeuvre effective de ces options et stratégies requiert au premier chef des ressources financières [**en particulier des ressources nouvelles et supplémentaires**], le transfert de technologies écologiquement rationnelles et le renforcement des capacités.

1. Accessibilité de l'énergie

Problèmes

10. L'accès à l'énergie joue un rôle critique dans le développement économique et social et dans l'élimination de la pauvreté. Si l'on veut rendre l'énergie plus accessible, il faut trouver des moyens d'assurer des services énergétiques fiables et d'un coût raisonnable qui soient économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels.

Recommandations

11. En tenant compte de leur situation nationale, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Créer ou renforcer les arrangements nationaux et régionaux visant à faciliter l'accès à l'énergie au sein d'un pays donné;
- b) Améliorer l'accès aux ressources en bois de feu et à d'autres technologies modernes concernant la biomasse, et plus particulièrement les opérations de commercialisation des résidus agricoles, lorsque de telles pratiques sont viables;
- c) Favoriser le passage à l'utilisation de combustibles fossiles liquides et gazeux si l'on considère que cela est écologiquement plus rationnel, socialement plus acceptable et plus rentable;

d) Mettre en valeur les ressources énergétiques disponibles localement aux fins d'une plus grande diversification lorsque celles-ci sont considérées comme étant écologiquement plus rationnelles, socialement plus acceptables et plus rentables, en privilégiant plus particulièrement les énergies renouvelables;

e) Faciliter l'électrification, par l'extension du réseau et/ou par des techniques énergétiques décentralisées, notamment et s'il y a lieu dans les régions isolées;

f) Renforcer les institutions/centres nationaux et régionaux de recherche-développement concernant l'énergie au service du développement durable, s'intéressant plus particulièrement aux techniques modernes d'exploitation des combustibles fossiles, au rendement énergétique ainsi qu'aux sources d'énergie traditionnelles; (*le libellé de ce paragraphe sera aligné sur celui de paragraphes analogues*)

g) Promouvoir des conditions propices susceptibles d'encourager les organismes publics, le secteur privé et, le cas échéant, les coopératives énergétiques, notamment par le biais de partenariats entre les secteurs public et privé, à entreprendre des activités de production, de transmission et de distribution de l'électricité [**à des taux abordables**] ainsi que de transfert de technologie;

h) Mettre en valeur les sources d'énergie renouvelables, en particulier dans les zones rurales, en utilisant des méthodes d'exploitation communautaires;

i) [**Promouvoir des arrangements financiers novateurs visant à réduire les frais d'installation du matériel et des réseaux d'approvisionnement en électricité;**]

j) Faciliter l'accès des pays en développement aux technologies écologiquement rationnelles et économiquement viables en matière d'énergie au service du développement durable;

k) Favoriser l'accès des femmes sur un pied d'égalité aux techniques d'exploitation énergétique durables et d'un coût abordable en procédant notamment, aux niveaux régional et national, à l'évaluation des besoins, à la planification de la consommation énergétique et à l'élaboration des politiques.

2. Rendement énergétique

Problèmes

12. Améliorer les rendements énergétiques est une solution qui ne comporte que des avantages tant pour les pays développés que pour les pays en développement, mais à l'heure actuelle, l'énergie n'est toujours pas utilisée au maximum de son potentiel de rendement énergétique en raison notamment des difficultés d'accès aux technologies, de l'insuffisance des capacités et des ressources financières ainsi que d'obstacles liés à l'état des marchés et à celui des institutions.

Recommandations

13. En tenant compte de leur situation nationale, les gouvernements sont encouragés à :

a) Renforcer les programmes de sensibilisation du public afin de mobiliser tous les acteurs;

- b) Promouvoir des conditions susceptibles d'encourager les entreprises de services énergétiques à poursuivre des travaux de recherche et à investir dans l'amélioration des rendements énergétiques;
- c) **[Étudier et, le cas échéant, améliorer les codes et normes de rendement énergétique applicables aux appareils électroménagers, aux équipements et aux locaux;]**
- d) Inciter tous les secteurs économiques à économiser de l'énergie, en tenant compte des priorités intérieures;
- e) Élaborer, selon que de besoin, aux niveaux national et régional, des **[stratégies/programmes]** de rendement énergétique et des options politiques **[notamment en fixant, le cas échéant, des objectifs indicatifs d'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie];**
- f) Renforcer encore les capacités, notamment par le biais de l'éducation et de la formation, sur des sujets allant de la planification énergétique à l'ingénierie technique, afin d'améliorer le rendement de l'utilisation de l'énergie et des matériaux;
- g) Accélérer le développement et la diffusion des technologies à bon rendement énergétique;
- h) Intégrer, s'il y a lieu, des considérations de rendement énergétique dans la planification, l'exploitation et l'entretien des infrastructures de longue durée consommatrices d'énergie, notamment les moyens de transport, les aménagements urbains, les grandes installations industrielles, l'agriculture et le tourisme;
- i) Améliorer l'efficacité des techniques utilisées pour produire et consommer de l'énergie;
- j) Encourager l'évolution en faveur d'une utilisation plus efficace de l'énergie par le biais de programmes de coopération internationale pour la fabrication du matériel nécessaire à cet effet;
- k) **[Encourager le transfert de technologies énergétiques efficaces à des taux préférentiels des pays développés vers les pays en développement;]**
- l) **[Éliminer progressivement les subventions énergétiques [dans les pays développés], tant directes qu'implicites [, lorsqu'elles ont des effets néfastes];]**
- m) **[Améliorer l'écorendement afin de réduire au minimum la consommation énergétique nette imputable aux biens et aux services;]**
- n) Renforcer, s'il y a lieu, les institutions en place qui formulent et gèrent des programmes à haut rendement énergétique;
- o) Renforcer, s'il y a lieu, les institutions existantes qui recueillent et diffusent des informations sur les programmes et les technologies à haut rendement énergétique;
- p) Formuler et appliquer des mesures visant à rendre plus abordables les technologies à haut rendement énergétique.

3. Sources d'énergie renouvelables

Problèmes

14. La principale difficulté tant pour les pays développés que les pays en développement réside dans la mise au point, l'utilisation et la diffusion de techniques faisant appel aux énergies renouvelables, telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie des océans, l'énergie de la houle, l'énergie géothermique, l'énergie de la biomasse et l'énergie hydraulique, à une échelle suffisante pour favoriser sensiblement l'utilisation de l'énergie au service du développement durable. En dépit de certains progrès faits dans la valorisation des énergies renouvelables ces dernières années, notamment par le biais de l'application du Programme solaire mondial 1996-2005, il reste encore bon nombre de contraintes et d'obstacles, notamment en ce qui concerne les coûts.

Recommandations

15. En tenant compte de leur situation nationale, les gouvernements sont encouragés à :

a) Élaborer et mettre en oeuvre des politiques et des mesures nationales, régionales et internationales appropriées afin de créer un environnement favorable au développement, à l'utilisation et à la distribution des énergies renouvelables;

a *bis*) **[Formuler des stratégies [nationales] qui comprennent [des cibles indicatives] en vue de faire une large place aux énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale;]**

b) Encourager le rôle du secteur privé dans la mise au point et l'utilisation de techniques applicables aux énergies renouvelables en prévoyant des incitations et des réglementations appropriées;

c) Renforcer les activités de recherche, de développement et de démonstration ainsi que les capacités institutionnelles dans le domaine de l'utilisation des énergies renouvelables tout en procédant au transfert de technologies écologiquement rationnelles et **[à la pointe de la technique] [appropriées];**

d) Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables naturelles telles que l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie de la biomasse, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique, en particulier les minicentrales hydrauliques, et l'énergie des océans (énergie houlomotrice, énergie marémotrice et conversion de l'énergie thermique des océans) pour répondre en partie aux besoins énergétiques tout en favorisant le développement durable;

e) Renforcer les réseaux d'information, les systèmes de compilation et de diffusion et les programmes de sensibilisation du public concernant les sources d'énergie renouvelables et les technologies y relatives;

f) Développer et utiliser s'il y a lieu les sources locales d'énergie renouvelables;

g) Formuler et appliquer des mesures visant à rendre plus abordables les techniques d'exploitation des énergies renouvelables;

h) Accroître l'appui financier fourni aux pays en développement en vue de la promotion des énergies renouvelables.

4. Technologies avancées pour l'exploitation des combustibles fossiles

Problèmes

16. Les combustibles fossiles conserveront une place prédominante dans la structure de la production d'énergie durant plusieurs décennies encore, de sorte qu'il faut favoriser la mise en oeuvre et l'application des technologies avancées et plus propres pour l'utilisation des combustibles fossiles. On devra s'efforcer davantage d'appuyer l'élaboration et la diffusion ultérieures de ces technologies.

Recommandations

17. Compte tenu de la situation de chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

a) Mettre au point et utiliser des centrales électriques, des bâtiments, appareils et moyens de transport utilisant plus efficacement les combustibles fossiles, et notamment des technologies plus propres d'utilisation du charbon et des hydrocarbures;

b) Accroître le cas échéant la part **[relative]** de la consommation des combustibles tirés du charbon de rang inférieur;

b bis) Étudier, mettre au point et transférer des technologies permettant de transformer les combustibles solides en combustibles liquides ou gazeux;

c) Encourager la recherche, le développement, la démonstration et le transfert de technologies avancées d'utilisation des combustibles fossiles, permettant de réduire les émissions;

d) Promouvoir la recherche et, le cas échéant, les applications de technologies de capture et de stockage du carbone **[et également de séquestration du carbone]**;

d bis) **Encourager les mesures destinées à réduire les émissions de carbone;**

e) Promouvoir la coopération avec les industries dans le cadre d'un programme volontaire d'expansion de techniques plus propres d'utilisation des combustibles fossiles;

f) Élaborer et appliquer des mesures pour rendre plus accessibles et abordables les technologies avancées d'utilisation des combustibles fossiles.

5. Technologies de l'énergie nucléaire

[Problèmes]

18. La part de l'énergie nucléaire dans la production mondiale d'électricité s'élève actuellement à 16 %. Mais l'énergie nucléaire suscite diverses préoccupations concernant la sécurité nucléaire, le combustible épuisé et la gestion des déchets. Le choix de l'énergie nucléaire relève de la compétence des pays. Depuis des années, divers pays appliquent en toute sécurité les technologies de l'énergie nucléaire sans éprouver de préoccupations excessives pour utiliser et mettre au point des technologies additionnelles visant à gérer et maîtriser correctement le combustible épuisé et les autres matériaux nucléaires. Mais, plusieurs autres pays, y compris de petits États insulaires en développement, ne considèrent pas l'énergie nucléaire comme

une source d'énergie appropriée ou acceptable pour répondre à leurs besoins d'énergie et estiment qu'elle est incompatible avec les objectifs du développement durable. Pour les pays qui choisissent l'énergie nucléaire, le problème consiste à trouver des solutions efficaces par rapport aux coûts, à s'attaquer au problème de la sécurité nucléaire, du combustible épuisé et de la gestion des déchets et aussi à répondre aux inquiétudes du public concernant ces questions.

Recommandations

19. Compte tenu de la situation de chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Appuyer les mesures prises sur le plan national, y compris les travaux de recherche et la coopération internationale, en tant qu'instrument efficace pour s'attaquer au problème de la sécurité nucléaire, des combustibles épuisés et de la gestion des déchets;
- b) Renforcer des organismes de réglementation nationaux indépendants et promouvoir la coopération entre pays en matière de sécurité nucléaire;
- c) Promouvoir un niveau élevé de sécurité nucléaire dans le monde entier par l'intermédiaire de l'AIEA;
- d) Améliorer la transparence des décisions relatives à la sécurité nucléaire;
- e) Prévenir la prolifération des matériaux fissiles en recourant au régime des garanties de l'AEIA;
- f) Promouvoir l'éducation et la participation du public, ainsi que le renforcement des capacités en ce qui concerne les ressources humaines, en matière d'énergie nucléaire et de gestion des déchets, dans les pays qui choisissent l'énergie nucléaire;
- g) Poursuivre la mise au point de solutions techniques concernant les déchets radioactifs à longue durée de vie;
- h) S'attaquer au problème de la sécurité de leurs installations d'énergie nucléaire, dans la mesure où cela paraîtra approprié après une évaluation effectuée par les organismes nationaux de réglementation, et en examinant notamment la possibilité d'un arrêt progressif de ces installations;
- i) Compte tenu des risques élevés que comporte le transport des déchets nucléaires pour la santé humaine, la sécurité et l'environnement, les transports transfrontières de ces déchets doivent être effectués conformément aux instruments internationaux pertinents.]

6. Énergie rurale

Problèmes

20. Pour atteindre l'objectif que s'est donné la communauté internationale de réduire de moitié la proportion d'hommes vivant avec moins de un dollar par jour avant 2015, il est indispensable d'assurer l'approvisionnement énergétique à un prix raisonnable. Les efforts entrepris pour trouver la solution la plus appropriée au problème énergétique des zones rurales sont limités par l'énormité du problème, la disponibilité limitée des ressources et le manque de technologies appropriées, les coûts

d'investissement et les frais de raccordement élevés, ainsi que l'attention insuffisante accordée au développement rural en général. Un moyen efficace de répondre aux besoins d'énergie des populations rurales peut consister à les encourager à gravir quelques échelons de l'échelle des énergies. Cela suppose que l'on améliore les moyens d'utilisation de la biomasse et que l'on passe des combustibles simples tirés de la biomasse à une forme d'énergie efficace et commode adaptée à la tâche à entreprendre, par exemple, en recourant aux combustibles liquides ou gazeux pour la cuisson des aliments et le chauffage et à l'électricité pour la plupart des autres utilisations.

Recommandations

21. Compte tenu de la situation de chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

a) Renforcer ou, au besoin, adopter des politiques énergétiques pour le développement rural prévoyant, le cas échéant, des systèmes de réglementation destinés à faciliter l'accès à l'énergie dans les zones rurales;

b) Développer, là où cela est nécessaire, des structures spécifiques et ciblées de fourniture de services énergétiques adaptés aux besoins des zones rurales;

c) Promouvoir les entreprises énergétiques locales qui peuvent créer des emplois, soutenir les entrepreneurs privés locaux et aider les distributeurs locaux à vendre/entretenir le matériel en s'appuyant sur des relations et des réseaux locaux de détaillants;

d) Prendre en considération les préoccupations de santé et de sécurité des femmes et des enfants dans les programmes de développement de l'énergie en milieu rural;

e) **[Promouvoir la recherche sur les indicateurs et l'élaboration d'indicateurs, le cas échéant, concernant la situation de l'énergie en zone rurale conformément aux objectifs de développement internationaux;]**

f) Promouvoir une utilisation durable de la biomasse et, le cas échéant, d'autres énergies renouvelables en améliorant les modes actuels d'utilisation, par exemple la gestion des ressources, une utilisation plus efficace du bois de chauffage et le recours à des technologies et à des produits nouveaux ou améliorés;

g) Prendre des dispositions d'ordre financier pour rendre accessibles aux pauvres les services énergétiques en zone rurale;

h) Appuyer des groupes locaux et/ou des organisations non gouvernementales pour promouvoir et mettre à disposition des techniques récemment mises au point et satisfaisantes du point de vue de l'environnement, y compris la technique de la cuisinière solaire;

i) Développer et utiliser des sources d'énergie et des infrastructures énergétiques locales pour diverses utilisations sur le plan local et promouvoir la participation des communautés locales, y compris de groupes locaux d'Action 21, avec l'appui de la communauté internationale, pour mettre au point et appliquer les techniques d'utilisation des énergies renouvelables en vue de répondre à leurs besoins quotidiens d'énergie et de trouver des solutions simples sur le plan local;

j) Promouvoir le renforcement des capacités dans les sociétés locales et éliminer les obstacles à l'application des politiques de développement des énergies renouvelables dans les zones rurales;

k) Encourager les efforts entrepris pour s'attaquer aux obstacles considérables rencontrés par les femmes dans les zones rurales, y compris le transport de charges de bois de chauffage sur de grandes distances et les conséquences nuisibles pour la santé de l'exposition prolongée à des feux de plein air.

7. Énergie et transports

Problèmes

22. Le secteur des transports est l'un des principaux secteurs consommateurs d'énergie et celui où la consommation d'énergie devrait croître le plus rapidement. Le problème consiste ici à promouvoir une approche intégrée pour **[mettre au point des systèmes de transport répondant aux besoins du développement durable]**.

Recommandations

23. Compte tenu de la situation dans chaque pays, les gouvernements sont encouragés à :

- a) Gérer la demande de transport;
- b) Mettre en oeuvre de meilleures pratiques en matière de transport, y compris la planification dans le contexte urbain et le contexte rural, orientées surtout vers les systèmes de transport public et le transport de marchandises par chemin de fer ou par voie navigable;
- c) Accroître le rendement énergétique des divers modes de transport;
- d) Favoriser l'utilisation de carburants et de matériels de transport plus propres **[notamment grâce à l'élimination progressive de l'essence au plomb]**;
- e) Intégrer la politique des transports à d'autres politiques de développement durable.

D. Problèmes fondamentaux

1. Recherche-développement

24. L'amélioration de la recherche-développement aux niveaux national, régional et international et la mise au point de technologies perfectionnées plus propres et utilisant plus efficacement l'énergie ainsi que de technologies utilisant les énergies renouvelables sont importantes pour alimenter en énergie un développement durable pour tous. Les gouvernements sont encouragés à élaborer des politiques et des incitations et à jouer un rôle de catalyseur pour favoriser les investissements du secteur privé dans ce domaine. Il convient aussi de développer les travaux de recherche sur l'énergie en recourant aux investissements publics et privés ou à des partenariats public-privé et/ou à la coopération internationale et régionale.

2. Renforcement des capacités

25. **[Les disparités existant en matière de capacité [sur le plan local] entre pays développés et pays en développement constituent un grave obstacle pour**

le partage des informations, le transfert de technologie et les flux financiers.] L'absence de capacités sur le plan local est un important obstacle au développement des services énergétiques dans le monde en développement.] Il importe de renforcer les institutions, les infrastructures et les ressources humaines dans les pays en développement et d'encourager le dynamisme technologique dans ces pays ainsi que dans les pays en transition, en déployant des efforts particuliers dans les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement, grâce à l'instauration d'une coopération entre les secteurs public et privé à l'échelon international appuyant des objectifs de développement durable. Les pays développés, les banques de développement et le PNUD et d'autres organisations pertinentes, y compris les commissions régionales des Nations Unies et les organismes bilatéraux de développement, devraient concentrer leurs efforts sur le renforcement des capacités en matière de coopération pour le développement. Un FEM aux réserves fortement reconstituées devrait notamment continuer d'apporter son appui, dans le cadre de son mandat, au renforcement des capacités et au transfert de techniques vers les pays en développement pour faire progresser l'énergie au service du développement durable. Les institutions financières internationales devraient, par leur politique de prêts, appuyer le renforcement des capacités et le transfert de technologie ainsi que les initiatives visant à identifier les besoins locaux.

3. Transfert de technologie

26. Pour promouvoir l'énergie au service du développement durable, on doit favoriser l'accès à des technologies satisfaisantes du point de vue de l'environnement et le transfert de ces technologies, en particulier vers les pays en développement, par des mesures d'appui favorisant la coopération technologique et qui devraient permettre de transférer le savoir-faire technologique nécessaire et de renforcer les capacités économiques, techniques et de gestion en vue d'appliquer efficacement et de continuer de développer les technologies transférées. La coopération technologique suppose des efforts conjoints des entreprises et des gouvernements, fournisseurs et destinataires des technologies. Cette coopération suppose donc un processus itératif auquel participent les gouvernements, le secteur privé et les organismes de recherche-développement pour tirer les meilleurs résultats possibles du transfert de technologie. Pour donner de bons résultats, les partenariats à long terme portant sur la coopération en matière de technologie exigent d'organiser en permanence une formation et un renforcement des capacités systématiques à tous les niveaux sur une longue période de temps.

4. Échange et diffusion d'informations

27. L'échange d'informations et de connaissances sur les technologies et politiques facilite les efforts déployés pour élaborer une stratégie énergétique viable. Des informations pertinentes permettent d'orienter les décideurs vers des solutions appropriées en matière de politique et d'approvisionnement en énergie. Très souvent, l'absence de ces informations et connaissances empêchent les pays d'adopter de nouvelles approches en matière de planification énergétique et d'applications technologiques. La disponibilité d'informations sur Internet pourrait favoriser cet échange d'informations. **[Une assistance devrait être fournie par les pays développés aux pays en développement pour élaborer les technologies de l'information.]**

5. Mobilisation de ressources financières

28. Les ressources et les mécanismes financiers jouent un rôle essentiel dans la mise en oeuvre d'Action 21. En général, le financement de la mise en oeuvre d'Action 21 sera assuré par les secteurs public et privé du pays considéré. Pour les pays en développement, l'APD est une source importante de financement extérieur, mais des sources de financement nouvelles et supplémentaires pour le développement durable, l'énergie au service du développement durable et la mise en oeuvre d'Action 21 seront nécessaires. En conséquence, tous les engagements financiers d'Action 21, et en particulier ceux figurant au chapitre 33, ainsi que les dispositions concernant des ressources nouvelles et additionnelles qui soient à la fois appropriées et prévisibles doivent être exécutés d'urgence. Des efforts renouvelés sont indispensables pour faire en sorte que toutes les sources de financement contribuent à assurer la croissance, le développement social et la protection de l'environnement dans le contexte du développement durable et de l'application d'Action 21. De nombreux gouvernements ont entrepris des réformes visant à améliorer les réseaux réglementaires et les structures institutionnelles en vue d'attirer un financement de la part du secteur privé. Des politiques spécifiques ont été adoptées pour activer le flux des capitaux d'investissement vers les technologies énergétiques aux fins du développement durable. Si les technologies plus durables ont souvent des coûts d'exploitation plus faibles que les solutions concurrentes, elles exigent parfois des investissements initiaux plus élevés. Il faudra donc accorder une attention particulière aux difficultés rencontrées pour financer ces investissements essentiels dans l'infrastructure des pays en développement. Un financement par le FEM dans le cadre de son mandat pourrait aussi être envisagé dans ce contexte.

6. Assurer le fonctionnement des marchés [dans de meilleures conditions pour assurer le développement durable]

29. Mus par les forces de la concurrence, les marchés s'acquittent souvent mieux que les systèmes administrés de l'allocation des ressources. Toutefois, si des incitations appropriées ne sont pas offertes, le marché ne tient pas dûment compte des coûts sociaux et environnementaux de la fourniture d'énergie et de son utilisation. Des politiques qui réduisent les distorsions du marché confèreraient à la production d'énergie compatible avec un développement durable une position infiniment meilleure sur le marché par rapport aux utilisations et pratiques actuelles. **[Les taxes existantes sur l'énergie dans les pays développés devraient être restructurées pour prendre en compte la pollution et les dommages environnementaux dans ces pays.]** Les gouvernements sont encouragés à améliorer le fonctionnement des marchés nationaux de l'énergie de telle sorte qu'ils soutiennent le développement durable et éliminent les barrières commerciales. **[De nombreux pays s'adressent aux marchés pour développer les activités de production, de distribution et de consommation de l'énergie afin de mettre à profit les capitaux et les connaissances des entreprises privées. On devrait s'efforcer davantage de créer des marchés de l'énergie ouverts et concurrentiels dans un cadre réglementaire, qui appuie les objectifs du développement durable. Si des incitations et des cadres réglementaires appropriés ne sont pas mis en place, les marchés ne pourront pas à eux seuls assurer un large accès à l'énergie pour les populations pauvres ou permettre une mise en oeuvre plus poussée de technologies durables du point de vue de l'environnement. Les politiques visant à réduire les distorsions du marché devraient constituer une première étape vers le développement du-**

nable, en éliminant les obstacles existants qui freinent l'utilisation des sources renouvelables, l'application des mesures en matière d'efficacité énergétique, de sécurité d'approvisionnement, de lutte antipollution et les nouvelles technologies énergétiques avancées.] Entre autres instruments, les gouvernements sont encouragés à réduire et à éliminer progressivement les subventions à la production et à la consommation d'énergie qui entravent le développement durable. Les gouvernements devraient aussi promouvoir l'internalisation des coûts environnementaux. Ils devraient aussi dûment tenir compte du principe pollueur-payeur.

[Les gouvernements devraient mettre à profit la vigueur des marchés lorsqu'ils s'attaquent aux limitations des marchés par des réglementations sélectives.]

7. Méthode des partenaires multiples et participation du public

30. La recherche de solutions énergétiques compatibles avec le développement durable requiert la participation de tous les partenaires intéressés ainsi que du grand public. Compte tenu du principe 10 de la Déclaration de Rio, il conviendrait de renforcer les capacités des organisations et institutions communautaires, y compris des associations féminines, de promouvoir des approches participatives de l'énergie aux fins du développement durable.

E. Coopération régionale

31. La Commission prend note avec satisfaction des efforts déployés à l'échelon régional et par des groupes d'intérêt pour examiner les principaux problèmes et formuler des positions et programmes d'action régionaux en vue de promouvoir l'énergie aux fins du développement durable. Elle se félicite des déclarations issues de ces délibérations, qui à son avis constituent une contribution précieuse aux travaux de la Commission. Par ailleurs, elle encourage les gouvernements ayant participé à ces délibérations régionales à promouvoir activement la mise en oeuvre des programmes d'action adoptés dans ce cadre. En particulier, la Commission reconnaît la valeur de la coopération régionale pour réaliser des économies d'échelle dans les services énergétiques aux fins du développement durable.

32. Sur la base de ces déclarations, la Commission recommande la mise en oeuvre des initiatives régionales et sous-régionales ci-après qui peuvent nécessiter une assistance aux niveaux sous-régional, régional et international :

a) Renforcement des institutions ou mécanismes nationaux et régionaux pour l'énergie en vue de favoriser la coopération régionale et internationale concernant l'utilisation de l'énergie aux fins du développement durable, en particulier pour aider les pays en développement dans leurs efforts nationaux visant à procurer des services énergétiques modernes à tous les groupes de leur population par le biais des mesures ci-après :

i) Réalisation d'études approfondies en vue de promouvoir une gestion viable du secteur énergétique à l'échelon régional, notamment sur la situation sociale, économique et environnementale de chaque région et sur les options énergétiques favorisant le développement durable;

ii) Promotion de la formation et des échanges de données d'expérience sur les rendements énergétiques, les sources d'énergie renouvelables et les technologies avancées faisant appel aux combustibles fossiles, et diffusion des enseignements tirés;

iii) Renforcement des réseaux régionaux de centres d'excellence pour les échanges d'informations et de données d'expérience sur la recherche-développement et l'application des technologies à rendement énergétique élevé, les combustibles fossiles améliorés et les énergies renouvelables;

iv) Renforcement et, le cas échéant, mise en place de moyens d'information et de diffusion à l'échelon régional afin de renseigner l'industrie des services énergétiques sur les débouchés et l'infrastructure énergétique et pour renseigner les consommateurs sur les avantages des mesures destinées à accroître l'efficacité énergétique;

b) Promotion à l'échelon régional des projets d'électrification rurale, y compris notamment les technologies d'utilisation d'énergies renouvelables, soutien des efforts déployés localement pour approvisionner en énergie leur infrastructure de base et intégration des politiques énergétiques dans les stratégies de développement rural en mettant l'accent sur la création d'activités productrices de recettes, compte tenu de la situation du pays intéressé;

c) Renforcement et, le cas échéant, mise en place de mécanismes de coopération régionale en vue de promouvoir le commerce transfrontière de l'énergie, y compris l'interconnexion des réseaux électriques et le raccordement des réseaux d'oléoducs et gazoducs;

d) Renforcement et, le cas échéant, mise en place d'instances de dialogue entre producteurs et consommateurs d'énergie à l'échelon régional, national et international; à cet effet, la Commission complète les activités des instances internationales existantes dans le domaine de l'énergie;

e) Promotion, le cas échéant, de la coopération entre les pays intéressés à l'échelon régional et avec les organisations internationales en vue d'améliorer la mise en valeur et la production des gisements d'hydrocarbure grâce à une réduction globale des coûts, à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et à l'application de technologies avancées et plus satisfaisantes du point de vue de l'environnement;

f) Promotion de la coopération régionale dans les activités de recherche-développement et de démonstration sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les technologies avancées utilisant les combustibles fossiles;

g) Encouragement de la coopération régionale pour le renforcement des capacités, y compris par la coopération Sud-Sud.

[F. Coopération internationale (*Turquie supprimer chapitre*)

1. Message à d'autres organes intergouvernementaux (G-77-Chine/Russie/Norvège supprimer les paragraphes 33 à 36 ; Australie/Norvège réorganiser les paragraphes 33 à 36 ; G-77-Chine/Antigua-et-Barbuda ont exprimé des réserves)

33. Comme pratiquement aucune autre question, la protection de l'atmosphère essentiellement contre les effets de la production et de la consommation d'énergie continuera d'exiger une coopération internationale concertée [(Canada *supprimer*) **pour combattre, voire inverser les effets négatifs sur l'atmosphère**]. En conséquence, la Commission souligne qu'il importe de conclure des accords concrets sur les modalités d'application du Protocole de Kyoto et elle engage vivement la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, lors de la reprise de sa sixième session en 2001, à poursuivre ses efforts dans

ce sens et invite les organes chargés de l'application de ladite convention, en particulier la Conférence des Parties à la reprise de la sixième session, à **[examiner (Canada remplacer par) prendre note des]** les résultats et recommandations sur l'énergie au service du développement durable de la Commission à la présente session.

34. **[(Canada supprimer) Le Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu en 2002 affinera encore les priorités concernant l'application d'Action 21 sur la base de l'évaluation des progrès accomplis au cours de la décennie écoulée depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue en 1992. La Commission invite instamment le Sommet à accorder la priorité aux questions relatives à l'énergie et à appuyer ou à renforcer les recommandations faites dans le présent projet de décision concernant la promotion des objectifs énergétiques aux fins du développement durable. La Commission invite en outre le Sommet à examiner la suite donnée aux questions énergétiques.]**

35. La Commission, consciente que l'énergie est un élément essentiel du développement, continue d'encourager les efforts visant à satisfaire les besoins des pays les moins avancés en matière de développement. En conséquence, elle invite la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui aura lieu en mai 2001, à examiner et appuyer la mise en oeuvre des recommandations pertinentes formulées dans le présent projet de résolution.

36. Comme la plupart de ces recommandations nécessitent des ressources financières, les résultats de la Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement, qui aura lieu au début de 2002, seront particulièrement intéressants. En conséquence, la Commission prie instamment les participants à cette réunion d'examiner les besoins et situations propres aux pays en développement, décrits dans le présent projet de décision pour ce qui est de l'énergie au service du développement durable et de fournir des conseils sur les moyens d'obtenir le financement requis.

2. Possibilités de fournir des directives au système multilatéral

37. **[(G77/Chine supprimer) Afin d'améliorer le fonctionnement, la cohérence et la coordination du système des Nations Unies en ce qui concerne l'énergie au service du développement durable conformément aux recommandations qu'elle a formulées à sa neuvième session au sujet des questions relatives à l'énergie, la Commission :**

a) **[(Fédération de Russie/Nouvelle-Zélande supprimer) Invite le Secrétaire général à inclure dans son rapport au Sommet mondial pour le développement durable des mesures qui permettent [d'assurer le suivi des questions relatives à l'énergie au sein du système des Nations Unies (Norvège remplacer par) de mieux coordonner les activités des organismes des Nations Unies ayant trait à l'énergie au service du développement durable]. [(Union européenne ajouter) Il faudrait élaborer ces mesures en se fondant sur le débat que la Commission du développement durable a consacré à l'énergie à sa neuvième session afin de promouvoir une vision commune des principes et éléments d'une démarche intégrée qui encourage les progrès sur la voie d'un avenir énergétique durable en tenant compte du fait qu'il incombe aux pays d'élaborer des politiques, stratégies et instruments adaptés à leur situation et à leurs besoins économiques, en-**

vironnementaux et sociaux particuliers. La Commission encourage les organismes nationaux et régionaux chargés de préparer le Sommet à contribuer à ce dernier];

b) [*(Colombie revoir; Canada/Nouvelle-Zélande supprimer)* **Recommande de renforcer le mécanisme existant en faisant de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'énergie, organe subsidiaire du Comité interorganisations sur le développement durable, un organe à part entière dont les entités qui le composeraient seraient chargées de faire office de chefs de projet en ce qui concerne des aspects précis des questions relatives à l'énergie et** [*(Fédération de Russie supprimer)* **invite l'Équipe spéciale à mettre au point des moyens concrets de renforcer le rôle de l'ONU dans le domaine de l'énergie au service du développement durable et]** à présenter ces propositions pour examen au Sommet [*(Norvège remplacer par)* **Sommet mondial pour le développement durable]** [*(Union européenne ajouter)* **Cet organe devrait être prié d'élaborer une approche de l'énergie à l'échelle du système qui soit commune à tous les organismes des Nations Unies]]];**

c) [*(Canada/Fédération de Russie supprimer)* **Recommande au Conseil économique et social, pour continuer à faire progresser le dialogue sur l'énergie au service du développement durable, le cas échéant, dans le cadre des structures existantes de l'ONU, d'examiner s'il est souhaitable d'organiser un débat sur l'énergie dans le cadre de l'un des débats de ses prochaines sessions et, dans ce cas, d'en mettre au point les modalités** (*États-Unis remplacer par*) **Recommande au Conseil économique et social, le cas échéant, d'examiner s'il est souhaitable d'organiser un débat sur l'énergie dans le cadre de l'un des débats de ses prochaines sessions et, dans ce cas, d'en mettre au point les modalités afin de continuer à faire progresser le dialogue sur l'énergie au service du développement durable dans le cadre des structures existantes de l'ONU;]**

d) [*(Canada/Fédération de Russie/Norvège supprimer)* **Recommande au Conseil économique et social de transmettre à l'Assemblée générale, organe directeur suprême de l'ONU, les résultats des travaux de la neuvième session de la Commission afin que l'Assemblée prenne des mesures complémentaires** [*(Union européenne supprimer)* **au titre du point de l'ordre du jour consacré à l'énergie, qui fait partie du groupe de questions relatives au développement durable;]]**

e) [*(Fédération de Russie supprimer)* **Recommande au Conseil économique et social d'inviter le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement à continuer de participer de manière constructive aux débats sur l'énergie tenus par les organismes des Nations Unies;]**

f) **Invite les gouvernements à recourir aux mécanismes** [*(Norvège ajouter)* **appropriés]** en place à l'ONU pour poursuivre le dialogue sur les questions ayant trait à l'énergie durable, échanger des données d'expérience sur les succès et les échecs enregistrés dans ce domaine et promouvoir l'échange de connaissances et de pratiques efficaces.

[g) (*Union européenne ajouter*) **Demande instamment aux institutions financières internationales et aux autres organisations multilatérales d'intégrer la question de l'énergie au service du développement durable dans leurs stratégies et programmes de manière à promouvoir des systèmes, infrastructures et**

projets qui permettent une utilisation durable de l'énergie, y compris des investissements en vue de mieux maîtriser l'énergie et de recourir à des sources d'énergie renouvelables dans tous les secteurs économiques. Il faudrait demander instamment aux institutions financières internationales d'allouer des ressources pour l'élaboration de politiques énergétiques dans le cadre des documents stratégiques sur la réduction de la pauvreté et de mettre au point des modèles de financement novateurs, tels que l'octroi de microcrédits, en accordant une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés.]

3. Initiatives internationales

38. [(Union européenne supprimer) **La Commission recommande l'adoption des initiatives de coopération internationale nouvelles et renforcées ci-après** [(G77/Chine ajouter), **qui appuient les initiatives internationales visant à donner aux femmes les mêmes chances qu'aux hommes en leur octroyant des facilités de crédit et en les associant aux processus décisionnels relatifs à l'énergie.**]]

(Union européenne Les mesures 6 et 7 et la dernière phrase des mesures 12 et 13 devraient être regroupées en une seule mesure, qui traiterait de la nécessité d'améliorer la coopération, la coordination et les échanges d'informations entre les institutions existantes.)

1. **Il faudrait** [(G-77-Chine supprimer) **poursuivre et**] renforcer la coopération aux fins du développement, [(G77/Chine supprimer) **et la coopération Sud-Sud afin d'aider les pays en développement à élaborer et appliquer des cadres nationaux d'appui à l'énergie au service du développement durable.**]
2. [(États-Unis supprimer) **Les gouvernements des pays industrialisés (G77/Chine remplacer par) développés**] **qui ne l'ont pas encore fait devraient [consacrer (Australie remplacer par) s'efforcer de consacrer] 0,7 % [de leur PNB à l'APD dès que possible (Australie remplacer par) de leur PNB à des dons au titre de l'APD], comme ils s'y sont engagés dans le cadre de l'ONU.**
3. [(Canada/Fédération de Russie supprimer) **Afin d'assurer la stabilité des marchés, il faudrait renforcer le dialogue entre producteurs et consommateurs d'énergie. Il faudrait aussi renforcer les dialogues sur les questions relatives à l'énergie qui se sont instaurés entre les diverses parties intéressées aux niveaux régional et international.**]
4. **[Il conviendrait [d'étudier les moyens d'accroître le financement (G77/Chine remplacer par) de stabiliser les mécanismes tendant à accroître le financement (États-Unis remplacer par) de rentabiliser au maximum les ressources financières disponibles et de trouver des moyens de financement novateurs] de l'énergie au service du développement durable, notamment (G77/Chine ajouter) l'annulation de la dette, la facilitation des investissements étrangers, la fourniture d'une APD qui soit à la hauteur des objectifs internationalement convenus] et l'intégration de la question de l'énergie au service d'un développement durable dans les programmes de coopération aux fins du développement ainsi que [(G77/Chine supprimer) les politiques de prêt et] les activités des institutions financières internationales. Dans ce contexte, il conviendrait aussi d'examiner le moyen le plus efficace**

d'utiliser l'APD [(G77/Chine ajouter), notamment,] pour mobiliser des fonds privés aux fins de la recherche de solutions énergétiques qui soient compatibles avec le développement durable.

5. [(Arabie saoudite/Canada/Norvège supprimer) **Il faudrait lancer un projet d'exploration et de mise en valeur du gaz naturel**] [(Tonga ajouter) **qui prendrait en charge les coûts des projets de recherche géothermique**] [(Arabie saoudite ajouter), **explicitement ceux des pays en développement et] qui serait financé par des mécanismes appropriés, en particulier au bénéfice des pays les moins avancés** [(Australie/Fédération de Russie développer) **les mécanismes voulus pour lancer une initiative d'exploration et de mise en valeur du gaz naturel au bénéfice des pays les moins avancés.**]
6. [(Union européenne regrouper les mesures 6 et 7 et la dernière phrase des mesures 12 et 13; Canada supprimer) **Il faudrait mettre en place un réseau de centres d'études avancées du type de ceux du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI) qui relierait les centres énergétiques nationaux agréés**] [(Norvège remplacer par) **Il faudrait promouvoir la création d'un réseau qui relierait les centres énergétiques nationaux et régionaux agréés] et dont les travaux seraient axés sur les technologies énergétiques au service du développement durable.**]
7. **[Il conviendrait [de créer un centre d'information ou d'échanges d'informations sur l'énergie [international (États-Unis remplacer par) régional] [(Canada remplacer par) de se servir des centres d'information ou d'échanges d'informations sur l'énergie] existants pour appuyer et promouvoir les activités de renforcement des capacités [(États-Unis ajouter) et de transfert de technologies] menées aux fins de [la mise en valeur durable de l'énergie (G77/Chine remplacer par) de l'énergie au service du développement durable] en facilitant l'accès aux informations pertinentes et leur diffusion.] [(Australie remplacer par) Il conviendrait de créer un centre international d'information accessible à tous les pays qui serait destiné à renforcer les capacités, en particulier en proposant des mesures qui permettent de créer un environnement favorable aux investissements du secteur privé dans les infrastructures nécessaires à la mise en valeur des ressources énergétiques.]**
 [(Australie/Norvège ajouter) **7 bis. Il conviendrait de développer encore le potentiel des Équipes de facilitation telles que celles qui sont actuellement déployées à titre d'essai en Thaïlande et au Pérou par l'Association de coopération économique Asie-Pacifique pour renforcer les capacités et aider à la mise en oeuvre des mesures susmentionnées, là où cela serait jugé nécessaire.**]
8. Il faudrait promouvoir les programmes internationaux de coopération visant à créer des partenariats entre les secteurs public et privé [(G77/Chine supprimer) **conformément aux dispositions du récent Pacte mondial**] en vue de promouvoir la prochaine génération de technologies énergétiques, qui auront un rendement élevé et feront appel à des combustibles fossiles moins polluants et à des sources d'énergie renouvelables.

9. Il faudrait promouvoir la transformation décentralisée des marchés énergétiques pour mettre en place des systèmes énergétiques viables, en mettant l'accent sur les zones rurales et leur électrification.
10. *[(Union européenne reformuler) Il conviendrait de prendre des mesures pour transférer dans les pays en développement les technologies de pointe faisant appel à des combustibles fossiles moins polluants (les pays les moins avancés devant bénéficier d'un traitement spécial) afin de les rendre mieux à même d'acquérir des connaissances et compétences, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, grâce à l'échange de données d'expérience sur les programmes d'aide à la production d'énergie moins polluante dont la mise en oeuvre a été couronnée de succès.]*
- [(Australie ajouter) 10 bis. La mise en place des infrastructures voulues pour appuyer la mise en oeuvre de programmes de production d'énergie propre sera facilitée par la création d'un environnement favorable aux investissements dans le transfert, la production et l'entretien des technologies de pointe.]*
11. **[Il conviendrait [de développer les (Norvège remplacer par) de renforcer les [(Canada remplacer par) de recourir aux] mécanismes internationaux existants [(Canada/Norvège supprimer) ou d'en créer de nouveaux] pour définir les risques et veiller à ce que leur gestion soit transparente [(Canada supprimer) dans le cadre d'un partenariat efficace et équitable entre investisseurs et pays hôtes, à l'intention des pays en développement qui ne sont pas dotés de structures institutionnelles suffisamment solides pour faire face à tous les risques liés à des investissements massifs dans le secteur de l'énergie].**
12. Il faudrait renforcer les mécanismes existants et la participation de l'ONU aux activités visant à faciliter et financer, dans des conditions favorables conformes aux dispositions d'Action 21, l'accès aux écotecnologies et aux connaissances correspondantes et leur transfert *[(G77/Chine supprimer), écotecnologies et connaissances qui sont disponibles dans les pays industrialisés essentiellement, mais aussi dans certains pays en développement. L'établissement de réseaux technologiques faisant appel à des moyens de communication modernes peu coûteux pourrait faciliter les échanges d'informations destinés à promouvoir le transfert de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables et à des combustibles fossiles non polluants dans le cadre d'une coopération internationale et régionale].*
13. Il conviendrait de renforcer les mécanismes mis en place au sein du système des Nations Unies pour promouvoir le transfert de technologies énergétiques *[(G77/Chine ajouter) efficaces] [(Canada/Norvège supprimer) faisant appel à des sources d'énergie renouvelables] [(États-Unis remplacer par) qui soient écologiquement plus rationnelles] [(Norvège ajouter) au service du développement durable] en constituant une banque de données sur les technologies d'application, en formant des experts [(Canada supprimer) en transférant des technologies] et en facilitant le libre-échange d'informations sur ces technologies à l'échelon international.*

14. Il faudrait encourager la coopération internationale en matière de recherche-développement sur les [(Canada ajouter) **tous les aspects des**] des technologies de pointe à fort rendement énergétique faisant appel à des sources d'énergie renouvelables et à des combustibles fossiles [(Canada ajouter) **et nucléaires**].
15. [(Canada supprimer) **Il conviendrait d'instituer des partenariats entre les pays industrialisés qui mènent des activités de recherche-développement et démonstration concernant les technologies de pointe faisant appel à des combustibles fossiles** [(Arabie saoudite supprimer) **dont les émissions sont** [pratiquement nulles [(États-Unis remplacer par) **limitées**] **et les pays en développement riches en combustibles fossiles afin d'accélérer la diffusion de connaissances sur les technologies susmentionnées et de permettre une évaluation et une application réalistes de ces dernières dans différentes régions.**]
16. [(Union européenne reformuler) **Les organismes de crédit internationaux devraient octroyer des prêts à des conditions de faveur aux gouvernements afin de partager le coût de la mise en place d'infrastructures énergétiques dans les zones rurales avec les investisseurs du secteur privé.**]

II. Résumé des débats par les Coprésidents

2. À sa deuxième session, le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable a, pour l'essentiel, examiné et négocié le projet de texte à négocier établi et déposé par les Coprésidents le 29 janvier 2001 (E/CN.17/ESD/2001/L.1). Durant les deux premiers jours de la session, il a entendu des exposés généraux avant d'examiner le texte en première lecture.

3. L'examen du texte en deuxième lecture a été facilité par un texte de synthèse établi avec l'aide du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. Grâce aux compromis présentés oralement par les Coprésidents, les délégations ont pu atteindre un consensus sur la plupart des paragraphes, mais ont conservé des vues divergentes sur certains, en particulier ceux qui avaient trait aux questions de financement, à la notion d'objectif, de but (indicatif) ou d'indicateur partagé et au rôle et au fonctionnement des marchés. Il est rendu compte de la manière habituelle de ces divergences de vue dans la version finale du texte négocié.

4. En ce qui concerne la cinquième principale question du projet de texte de négociation, qui a trait aux technologies énergétiques nucléaires, un des Coprésidents, M. Salamat, a mené avec les parties intéressées de longues consultations officieuses sur la base desquelles il a proposé, le 2 mars 2001, un texte de compromis dont toutes les délégations qui ont pris la parole ont considéré qu'il constituait une bonne base pour de nouvelles discussions. Compte tenu de l'heure tardive et du fait que les délégations ne pouvaient demander d'instructions à leur gouvernement au sujet de cette question très délicate, le Groupe a décidé de transmettre la proposition des Coprésidents, c'est-à-dire les parties du texte entre crochets, à la Commission à sa neuvième session, pour qu'elle continue à l'examiner et prenne les mesures appropriées.

5. En ce qui concerne la section F du projet de texte à négocier, intitulée « Coopération internationale », les délégations ont exprimé des vues très diverses en première lecture le 27 février 2001, puis lors d'échanges officieux, le lendemain, puisque certaines souhaitaient la supprimer entièrement ou en partie, alors que d'autres préféraient la conserver dans son intégralité, comme le proposaient les Coprésidents. Un certain nombre d'intervenants ayant considéré qu'il serait souhaitable de revenir sur la question de la coopération internationale à la neuvième session de la Commission, lorsque toutes les délégations pourraient bénéficier de la présence non seulement d'experts en matière d'énergie et de développement durable, mais aussi d'experts des relations internationales, le Groupe a décidé de transmettre la section F sous sa forme synthétique à la Commission, pour qu'elle continue à l'examiner et se prononce à son sujet à sa neuvième session.

6. Le Groupe a décidé de transmettre à la Commission à sa neuvième session, pour qu'elle puisse l'examiner et se prononcer à son sujet, un projet de décision qui se présentait sous la forme d'un texte négocié contenant des parties de texte en caractères gras entre crochets sur lesquels un consensus n'avait pas été atteint (voir sect. I, projet de décision).

7. Le Groupe ayant transmis à la Commission son rapport qui, conformément à la recommandation du Bureau de cette dernière à sa huitième session, contient un projet de décision et le présent résumé des débats, les Coprésidents estiment qu'il s'est acquitté fidèlement et de manière constructive du mandat que l'Assemblée générale lui avait confié à sa dix-neuvième session extraordinaire, qui consistait à préparer les travaux de la neuvième session de la Commission portant sur les questions relatives à l'énergie. Compte tenu de l'esprit positif dans lequel le Groupe a achevé sa deuxième session, les Coprésidents sont convaincus que les délégations feront preuve de suffisamment de souplesse à la neuvième session de la Commission pour s'accorder sur les parties du texte restées entre crochets.

8. Les Coprésidents sont prêts à organiser de nouvelles consultations sur le texte à la neuvième session de la Commission pour résoudre les problèmes en suspens, au cas où le Président de la Commission à cette session le jugerait approprié et utile.

III. Adoption du rapport

9. À sa deuxième séance, le 2 mars 2001, le Groupe d'experts a adopté le rapport tel qu'il avait été oralement révisé et a pris acte du résumé des débats par les Coprésidents (voir sect. II).

IV. Questions d'organisation et questions diverses

A. Ouverture et durée de la session

10. Le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée en matière d'énergie et de développement durable de la Commission du développement durable s'est réuni à New York du 26 février au 2 mars 2001, conformément à la décision 1999/280 du Conseil économique et social. Le Groupe a tenu deux séances (1re et 2e séances) et plusieurs réunions informelles.

11. La session a été ouverte par le Coprésident du Groupe d'experts, Mohammad Reza Salamat (République islamique d'Iran), qui a fait une déclaration.
12. Le Directeur de la Division du développement durable du Secrétariat de l'ONU a fait une déclaration liminaire.
13. Irene Freudenschuss-Reichl (Autriche), Coprésidente du Groupe d'experts, a présenté le projet de texte de négociation soumis par les Coprésidents (E/CN.17/ESD/2001/L.1).

B. Ordre du jour et organisation des travaux

14. À sa 1re séance, le 26 février, le Groupe d'experts a adopté son ordre du jour provisoire (E/CN.17/ESD/2001/1) et approuvé son organisation des travaux (E/CN.17/ESD/2001/Add.1). L'ordre du jour était le suivant :
 1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 2. Examen des principaux enjeux en matière d'énergie et de développement durable, en accordant l'attention voulue, pour chacun d'eux, aux moyens d'application : renforcement des capacités, transfert de technologie et financement :
 - a) Accessibilité;
 - b) Rendements énergétiques;
 - c) Sources d'énergie renouvelables;
 - d) Technologies de pointe faisant appel aux combustibles fossiles;
 - e) Technologies de l'énergie nucléaire;
 - f) Énergie en milieu rural;
 - g) Énergie et transports.
 3. Initiatives et activités régionales.
 4. Enseignement à tirer des expériences réussies de stratégie énergétique au service du développement durable.
 5. Renforcement de la coopération internationale en matière d'énergie au service du développement durable.
 6. Adoption du rapport du Groupe d'experts sur les travaux de sa deuxième session.

C. Participation

15. Ont participé à la session des représentants de 39 États membres de la Commission du développement durable. Des observateurs d'autres États Membres de l'ONU et de la Communauté européenne, des représentants d'organismes des Nations Unies et des secrétariats des organes de suivi des traités, ainsi que des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales y ont également participé (voir annexe).

D. Documentation

16. Le Groupe d'experts était saisi des documents ci-après :
- a) Ordre du jour provisoire (E/CN.17/ESD/2001/1);
 - b) Projet de programme de travail (E/CN.17/ESD/2001/1/Add.1);
 - c) Rapport du Secrétaire général intitulé « L'énergie et le développement durable : options et stratégies concernant les questions clefs » (E/CN.17/ESD/2001/2);
 - d) Lettre datée du 16 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche (E/CN.17/2001/7);
 - e) Lettre datée du 31 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Îles Salomon auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Forum des États pacifiques insulaires (E/CN.17/2001/9);
 - f) Lettre datée du 29 janvier 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie (E/CN.17/2001/10 et Corr.1);
 - g) Lettre datée du 2 février 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Samoa auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président de l'Alliance des petits États insulaires (E/CN.17/2001/11);
 - h) Document d'information intitulé « Énergie et développement durable : études de cas »;
 - i) Projet de décision soumis par les Coprésidents (E/CN.17/ESD/2001/L.1);
 - j) Projet de rapport (E/CN.17/ESD/2001/L.2).

Annexe

Liste des participants

États membres de la Commission du développement durable

Algérie :	Abadallah Baali, Ali Redjel, Messaoud Boumaour
Allemagne :	Martin Lutz, Franzjosef Schafhausen, Reinhard Krapp, Manfred Konukiewitz, Antonio Pflüger, Gert Kemper, Wolfgang Müller, Bernhard Bösl
Angola :	Jose Patricio, Margarida Izata, Francisco de Sousa Talimo
Australie :	Robert Alderson, Guy O'Brien
Bélarus :	Sergei Ling, Uladzimir Vantsevich, Alexei Rayman, Andrei Popov
Belgique :	Nadine Gouzée, Günther Sleenwagen, Ulrich Lenaerts, Jean-Paul Charlier
Bolivie :	
Brésil :	Marcio Nunes, Antonio Sergio Lima Braga, Maria Luisa Escorel de Moraes
Cameroun :	
Chine :	Sun Zhen, Liu Deshun, Zhang Megheng, Zhang Xiaolan, Chen Zhenlin, Shi Weiqiang, Wang Ling
Colombie :	Alfonso Valdívieso, Andrea Alban, Mauricio Baquero
Côte d'Ivoire :	Noel-Emmanuel Ahipeaud Guebo, Gaston K. Yao, Eddy Simon
Cuba :	Bruno Rodríguez Parrilla, Rafael Dausá Cespedes, Ileidis L. Valiente Diaz, Teresita Borges, Mercedes Mostelier, Antonio Villasol, Pedro Abella, Hilda Ortiz Garcia
Danemark :	Dan Nielsen, Ruben Madsen, Thomas Becker, Peter Gebert, Thure Christiansen, Vivi Yen Kow, Mikael Kvetny
Espagne :	Inocencio F. Arias, Arturo Spiegelberg, Manuel Gomez-Acebo, Francisca Rivero
États-Unis d'Amérique :	Jonathan Margolis, Griffin Thompson, Mark G. Hambley, William Breed, John Davison, Patrick Dunn, Janet M. Gorn, Lisa Hanle, Elmer Holt, John Kavanagh, Duncan Marsh, Marina Morgenegg, David Moses, Raymond Prince, Daniel Rochberg, Arthus Rypinski, Cynthia Saddy, Claudia Serwer, Ann Stewart, Alfreda Meyers, James Adams

Ex-République yougoslave de Macédoine :	Naste Calovski, Violeta Keckarovska, Donka Gligorova, Goran Stevcevski
Fédération de Russie :	Y. N. Isakov, B. F. Reutov, E. G. Bessonov, D. I. Maximichev, S. F. Bulgachenko
France :	Daniel Brun, Bernard Devin, Edgard Balustein, Michel Hamelin, Genevieve Verbrugge, Daniel Le Gargasson, Laurence Vuillaume
Grèce :	Elias Gounaris, Dionyssios Kalamvrezos, Alexios-Marios Lyberopoulos, Dimitrios Lalas, El.Georgopoulou
Guatemala :	Gert Rosenthal, Silvia Corado
Guyana :	Alison Drayton, George Talbot
Hongrie :	Zita Geller, Sandor Mózes
Iran (République islamique d') :	Bagher Asadi, Ali Pirhoohi, Mohammad Reza Salamat, Hussein Moeeni, Mohsen Esperi
Italie :	Sergio Vento, Pier Benedetto Francese, Guglielmo Ardizzone, Giovanni Brauzzi, Fabio Cassese, Massimo Cozzone, Alessandro Morici, Paolo Angelini, Giovannino Di Palma
Japon :	Koichiro Seki, Masatoshi Sato, Jyotaro Horiuchi, Kazuo Yagi, Kazuhiko Kokubu, Shunichi Nakada, Toru Nagayama, Ko Koiso, Kotaro Kawamata, Toshiyuki Masui, Kuniko Uchida, Naomasa Murakoshi
Kazakhstan :	Madina B. Jarbussynova
Liban :	
Madagascar :	
Mali :	Solomani Diakite, Ismail Toure
Maurice :	
Mauritanie :	
Mexique :	Jorge Eduardo Navarrete, Carlos Alberto Garcia Moreno Castelazo, José Adolfo Gonzalez-Martinez, Jose Ramon Lorenzo
Mozambique :	Carlos dos Santos, Nuno Tomas
Nicaragua :	
Nouvelle-Zélande :	Don Mackay, Trevor Hughes, Mark Ramsden, Grant Robertson
Ouganda :	Matia Mulumba Semakula Kiwanuka
Pakistan :	Shamshad Ahmad, Aizaz Ahmad Chaudhry, Imrain Ahmad Siddiqui

Paraguay :	
Pays-Bas :	Pieter Verbeek, Daniel Pietermaat, Ralph Brieskorn, Alexandra Valkenburg, Wim C. Turkenburg
Pérou :	
Philippines :	
Pologne :	Leszek Banaszak, Renata Cybulska-Witkiewicz
Portugal :	
République de Corée :	
République démocratique du Congo :	
République populaire démocratique de Corée :	Sin Song Chol, Rim Song Chol
République tchèque :	Jan Kára Jaroslav Maroušek
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord :	Mark Runacres, Ian Symons, Andrew Randall, Stephen Lowe, Michael Massey, Richard Jones
Soudan :	
Sri Lanka :	John de Saram, Ranjith Uvangoda, Weerasekera Mudiyanselage Bandusena, M. R. K. Lenagala, G. B. A. Fernando
Thaïlande :	Kulkumut Singhara Na Ayudhaya, Sonti Vannasaeng, Boonrod Sajjakulnukit, Praseert Sinsukprasert, Suvat Soopatanapong
Tunisie :	Nejib Osman

**États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés
par des observateurs**

Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Égypte, Éthiopie, Finlande, Géorgie, Ghana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Islande, Jordanie, Kirghizistan, Liechtenstein, Malte, Maroc, Monaco, Mongolie, Nauru, Nigéria, Norvège, Panama, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République populaire démocratique lao, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Samoa, Suède, Tonga, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Venezuela, Zambie, Zimbabwe

* * *

Entités représentées par des observateurs

Communauté européenne

**États non membres de l'Organisation des Nations Unies
ayant le statut d'observateur**

Saint-Siège, Suisse

Institutions spécialisées et organismes apparentés

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, Organisation météorologique mondiale, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Agence internationale de l'énergie atomique

Organisations intergouvernementales

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'Organisation des Nations Unies, Organisation internationale de la francophonie

Entités des Nations Unies et entités apparentées

Commission économique pour l'Europe, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Fonds pour l'environnement mondial
